

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU CENTRE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA LEKIE

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE SAA

\*\*\*\*\*

SECRÉTARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

\*\*\*\*\*

CENTRE REGION

\*\*\*\*\*

LEKIE DIVISION

\*\*\*\*\*

SAA COUNCIL

\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARIAT

\*\*\*\*\*

## DECISION MUNICIPALE N° 04/DM/C.SAA/SG DU 05/05/2025

Portant attribution de la lettre-commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/C-SAA/CIPM/2025 du 18 mars 2025 en procédure d'urgence, pour les travaux de réhabilitation de certaines zones critiques de la voirie urbaine bitumée : Inter place des fêtes – entrée arrière Sous-préfecture, Dépôt Printanière – Station Total, superficie 750m<sup>2</sup>, dans la Commune de SAA, Département de la Lékié, Région du Centre.

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAA,

Vu la Constitution de la République du Cameroun ;  
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 Portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
Vu l'arrêté n° 000222/A/MINDDEVEL/DCTD du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de SAA, Département de la Lékié, Région du Centre ;  
Vu la circulaire N° 00001/PR/MINMAP/CAB du 05 Avril 2022 relative à l'application du code des Marchés Publics ;  
Vu l'appel d'offres national ouvert N°004/AONO/C-SAA/CIPM/2025 du 18 mars 2025 en procédure d'urgence, pour les travaux de réhabilitations de certaines zones critiques de la voirie urbaine bitumée Inter place des fêtes – entrée arrière Sous-préfecture, Dépôt Printanière – Station Total, superficie 750m<sup>2</sup>, dans la Commune de SAA, Département de la Lékié, Région du Centre ;  
Vu le rapport de la sous-commission d'analyse et la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 30 avril 2025 ;  
Considérant le Carton alloué et la nécessité de service.

### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Est pour compter de la date de signature de la présente Décision, déclaré Adjudicataire de la lettre-commande relative aux travaux susmentionnés, l'Entreprise dont le nom suit :

DAO	Attributaire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
N°004	ETS SAFRIC Tél : 690 09 91 32	10 000 000 (dix millions) de FCFA.	03 (trois) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

#### Ampliations :

- PREFET/LEKIE
- DD/MINDDEVEL/LEKIE
- DD/MINMAP/LEKIE
- ARMP-CE/YDE
- SG/C.SAA
- Pdt/CIPM/C.SAA
- CST/C.SAA
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

